



Le domaine public d'un quartier est le canevas sur lequel une collectivité imprime son identité. Cette identité s'exprime parfois dans l'usage des lieux, parfois dans son aménagement distinctif. Idéalement, forme et contenu social figurent la spécificité unique d'une communauté. C'est dans cette reconnaissance de la valeur de l'espace public que le réaménagement des emprises des rues Paré, Buchan et Victoria, entre les rues Jean-Talon et La Savane, constitue le lieu propre d'un projet porteur des besoins et des désirs de la communauté locale et de l'aménagement.

La limitation de la place de l'automobile et la mise en place de chaussées partagées permettent de retourner de grands pans des emprises asphaltées et bétonnées dans un domaine public qualifié :

- des paysages linéaires supportant des principes écologiques de captation et de traitement des eaux de ruissellement, voire de la neige;
- des jardins communautaires favorisant une agriculture urbaine et la socialisation des communautés;
- une nouvelle placette publique instaurant un lieu de rencontre, de détente et d'identification sociale.

Ces nouveaux paysages urbains internes au Triangle complètent les espaces publics existants et le réseau d'allées semi-publics. Ensemble, ces lieux favorisent la perméabilité du site, et tous les cheminements (vers les métros, vers les écoles, vers les commerces de proximité) nécessaires à l'instauration d'un milieu de vie riche en carrefours et rencontres humains.

